

**Université**

**de Strasbourg**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 9 juillet 2024**

Délibération  
n°135-2024  
Point 4.18.5.3

#### **Point 4.18.5.3 de l'ordre du jour**

#### **Tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des arts proposées hors SFC**

##### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante ne souhaite pas augmenter le tarif du DU Musicien intervenant (DUMI).

Le 11 juin 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

##### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des arts proposées hors SFC.

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

		Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Composante	Diplômes	FI droits spécifiques	FI droits spécifiques
<b>Arts, Lettres, Langues</b>			
<b>Arts</b>	DU Composition et Interprétation Musicale	Non ouvert en 2023/2024	Non ouvert en 2024/2025
<b>Arts</b>	DU Musicien intervenant	0	0

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2024 - 2025**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté des arts

Dénomination du DU : DUMI

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour extraite d'Ametys*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 1330 heures  
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	12		4
Formation Continue	6		
Alternance	1		

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1 330HETD	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	Subvention de la DRAC
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	200 000€
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser :

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	7	
Formation Continue	3	
Exonération		

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	621 HETD	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	Subvention DRAC
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	En attente d'un retour de la DRAC
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE

MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS**  
**DU 18/04/2024**

Le Conseil de faculté du 18/04/2024 s'est tenu par voie de circulation sous la présidence de Monsieur Kristensen, Doyen.

Liste des participant-es présent-es ou représenté-es :

**Collège A :** M. Arbo Alessandro, M. Kristensen Stefan, M. Thomas Benjamin, Mme Gattinger Katrin, Mme Jolly Geneviève

**Collège B :** M. Diaz Sylvain, Mme Hascher Amanda, M. Lebray Sébastien, Mme Maudet Nolwenn, Mme Sanaâ Kahena, M. Sintès Guillaume

**Collège des personnels administratifs :** Mme Froeliger Maud, Mme Gademann Françoise, Mme Geiger-Gulberti Amandine.

**Collège des usagers étudiants :** Mme Chapon Janna, M. Kopp Jean, M. Viovi Hugo

**Collège extérieur :** Mme Nestour Flora, M. Roth Stéphane, Mme Girard Emilie, M. Sauzedde Stéphane, M. Goy Bernard, M. Roth Stéphane.

Le courriel suivant a été transmis aux membres du Conseil :

Chères et chers membres du Conseil de notre faculté,

En raison des contraintes du calendrier du dialogue stratégique, nous avons dû à nouveau modifier les dates du Conseil de Faculté : la prochaine séance normale sera le 16 mai. Je regrette ces changements sur notre calendrier, mais il est impossible de prévoir à l'avance les délais pour les différents objets.

Par contre, la séance prévue le 18 avril a lieu par voie de circulation, à savoir que vous êtes appelé-es à voter par écrit en m'envoyant votre vote en réponse à ce message (oui / non / abst.).

Voici l'ordre du jour de cette séance :

1. poste de MAST (maître de conférences associé) au Département arts visuels
2. renouvellement du DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant)

En pièce jointe, vous trouverez les documents correspondants ainsi que l'ordre du jour.

Commentaires :

1. Le poste actuellement occupé par Benjamin Goulon arrive à échéance, et le Département AVI a souhaité le remettre en jeu selon les exigences de la nouvelle maquette et du projet du master Environnements numériques. Vous trouverez en annexe le PV de délibération du Comité d'experts, ainsi que les motivations de l'équipe en design.

2. Il s'agit du dernier renouvellement avant la fin du DUMI et le transfert de la formation de musicien intervenant à la HEAR. Un passage en conseil de faculté est exigé, avant transmission le 19 avril.

Je suis à disposition pour toute question.

En attendant de recevoir vos votes jusqu'à jeudi 18 avril à 18h dernier délai. Merci d'avance !

Résultats des votes :

1. poste de MAST (maître de conférences associé) au Département arts visuels - voix pour : 23
2. renouvellement du DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant) - voix pour : 22 / abst. : 1

Le Conseil de Faculté par voie de circulation est clôturé le 18 avril à 18h

Strasbourg le 19/04/2024



Stefan Kristensen  
Doyen de la Faculté des arts